

## VOIX D'EAUX

## DANS CE NUMÉRO :

<i>Le Mot du Président</i>	1
<i>Edito</i>	1
<i>Le Schéma Directeur de la Haute Crau</i>	2-3
<i>Tribune : Eddy Cuissard, Président de l'AS Corrège Camargue Major</i>	4
<i>Création du Parc Naturel Régional des Alpilles</i>	4
<i>Restructuration des AS d'Assainissement de Camargue : Feu Vert</i>	4
<i>Liste de Diffusion</i>	4

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Comme je vous l'indiquais dans le premier numéro, nous avons opté pour une parution trimestrielle de notre « Voix d'Eau ». J'ai donc le plaisir de vous adresser ce deuxième numéro pour le deuxième trimestre 2007.

Nous avons cette fois-ci décidé d'y consacrer une place importante au Schéma Directeur de l'ASA d'Irrigation de la Haute Crau, ceci pour plusieurs raisons :

- il s'agit du premier projet de ce type pour une Association affiliée à notre structure, un projet ambitieux visant à faire le point sur les besoins en eau, sur le périmètre futur, sur les adaptations techniques et comptables, sur le contenu final des statuts et règlement de fonctionnement,

- l'ASA Irrigation Haute Crau est confronté à l'ensemble des enjeux et problèmes que peut rencontrer une ASA : remodelage foncier, changements d'usages et de l'utilisation agricole, urbanisation, impact fort sur le milieu, et constitue à ce titre un cas d'école pour le SMGAS et l'ensemble des ASA affiliées,

- le Schéma Directeur consolidera les partenariats ébauchés avec les Communes, le Département, la Région, l'Agence de Bassin, il s'insérera fortement au Contrat de Canal lancé par l'AS des Arrosants de la Crau et revitalisera la vie associative de l'ASA.

Il s'agit en d'autres termes d'une occasion formida-

ble de relancer l'ASA tout en maintenant et valorisant son impact positif sur son environnement, car ce secteur de la Crau est mis en valeur d'un point de vue économique, faunistique, floristique, paysager et urbain grâce à ses apports en eaux.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos partenaires sur ce projet, notamment la Sous-Préfecture d'Arles, les services de la DDAF et la Commune d'Arles que je sais très active sur le terrain à nos côtés. Je veux aussi saluer les engagements financiers forts du Département des Bouches du Rhône et de la Région PACA.

Surtout je tiens à saluer ici les membres élus du Syndicat de l'ASA Irrigation Haute Crau, qui ont eu la volonté de s'engager dans une tâche longue et difficile, et très particulièrement son Président, Monsieur Michel Manificat, qui s'est entièrement investi dans le projet aux côtés de notre équipe et mène véritablement ce projet avec un réel dévouement pour ses adhérents. Je lui souhaite ici une pleine réussite, ainsi qu'aux nombreux autres Syndicats et Présidents qui ont décidé de s'engager dans la même voie.

Je vous propose de nous retrouver une nouvelle fois dans notre prochain numéro pour le troisième trimestre 2007.

Bien à vous  
Le Président du SMGAS  
Jean-Paul Taris

## EDITO

## ASA HAUTE CRAU : LES PREMIÈRES LEÇONS

La mise en conformité des statuts oblige de nombreuses Associations à faire un point en profondeur sur l'ensemble des aspects techniques, structurels et organisationnels (cf. *Voix d'Eau n°1*) par le biais d'un "Schéma Directeur".

L'ASA d'Irrigation de la Haute Crau est la première Association à s'être lancée dans une telle démarche le 1<sup>er</sup> avril dernier. Après trois mois de travail, **trois évidences se sont d'ores et déjà imposées** :

- **les remaniements à réaliser sont importants** : volonté de débits adaptées aux cultures actuelles, projets agricoles, volonté de desserte effective de la zone urbanisée, autant de points risquant de remodeler très fortement et le périmètre et le service,

- il est impératif que les dirigeants des Associations concernées par une telle démarche s'y impliquent fortement ; la présence systématique du Président de l'ASA Haute Crau lors des réunions collectives ou individuelles avec les adhérents, sa disponibilité auprès de ses gardes de canaux pour les interventions réalisées par les bureaux d'études sur le terrain, ont été primordiales pour la fiabilité du travail d'état des lieux en cours : **rien ne pourra remplacer**

**la connaissance et l'expérience du terrain,**

- même pour les adhérents agricoles et malgré l'importance de la ressource en eau pour la production agricole, malgré les moyens engagés (réunions individuelles, réunions collectives) **la récolte des données auprès des adhérents est longue et laborieuse**, même si le taux de réponse atteint 75% à ce jour.

Lassitude, incompréhension de la démarche, croyance en un acquis immuable ? La réponse à ce problème de participation est certainement multiple. En tout état de cause il existe bel et bien une attitude se généralisant vis-à-vis des ASA en général et de l'ASA Irrigation de la Haute Crau en particulier : celle qui consiste à considérer l'ASA non plus comme une structure associative servant un intérêt commun, mais comme un prestataire de service indépendant de ses adhérents, seul et unique responsable des disfonctionnements que peut rencontrer l'Association, et devant laquelle l'adhérent se place comme un ayant droit avec très peu d'obligations. Cet enjeu est de taille et ne devra pas être négligé, loin de là, dans notre réflexion sur la pérennité des Associations Syndicales.

*Schéma Directeur  
ASA Haute  
Crau : un modèle  
de projet pour  
l'ensemble des  
Associations*

*Un seul  
objectif : repartir  
sur des bases  
fiabiles et saines*



Le Canal, Chemin de Fallet

*Le socle du  
travail de révision  
des Statuts de  
l'ASA : une  
connaissance  
établie des  
besoins, de l'état  
des ouvrages, de  
l'environnement  
de l'ASA et des  
données  
comptables*

## UN OBJECTIF : REPARTIR SUR DES BASES SAINES

La révision des Statuts des Associations Syndicales de Propriétaires imposée par les nouveaux textes en vigueur pourrait se limiter à une démarche strictement administrative. Pourtant l'ASA Irrigation de la Haute Crau, avec ses 1 500 ha pour 500 adhérents, est confrontée à des enjeux sans commune mesure avec cet enjeu légal. Cette révision des Statuts est alors l'occasion de réaliser un travail en profondeur pour une réelle réflexion de fond.

L'ASA Irrigation Haute Crau doit en effet faire face à de nombreux enjeux et problèmes :

- l'orientation législative générale actuelle instaure une politique et des interventions à l'échelle d'un territoire cohérent (un bassin hydraulique) et non plus à l'échelle d'un découpage administratif,
- à l'échelle de la Crau, il existe une réelle dépendance de l'ensemble des usages de l'eau vis-à-vis de l'activité d'irrigation : eau potable, eaux industrielles, forages privés, paysage, urbanisme ; il s'agit d'un faisceau d'enjeux nécessitant des prises en compte réciproques,
- principalement du fait de l'urbanisation en cours, il se produit un très fort remodelage de la propriété foncière avec une très forte emprise de l'urbain ; d'où un besoin de restructuration de la desserte étant donnée l'évolution de la demande en eau,
- les ouvrages de l'ASA sont vétustes avec parfois des risques vis-à-vis des biens et des personnes ; d'où un fort besoin de réhabilitation des ouvrages, ceci quelles que soient les perspectives de desserte de l'ASA,

- les capacités d'auto-financement sont très faibles au regard des investissements à envisager, d'autant plus que la situation économique des exploitations agricoles, pilier économique actuel au sein de l'ASA, ne permet plus un engagement financier aussi fort que par le passé, alors même que les coûts d'investissement ont très fortement progressé,

- l'ASA risque de connaître des difficultés importantes de renouvellement de ses cadres, problème majeur lié à la complexité avérée dans la gestion d'une telle ASA et au phénomène général de désengagement des activités bénévoles de ce type de la part de la société civile.

Le Syndicat de l'ASA Haute Crau a donc décidé de saisir l'obligation qui lui est faite de rénover ses statuts pour réaliser un travail en profondeur, un "Schéma Directeur". Il s'agit d'un projet ambitieux, mais incontournable, coûteux puisque son budget est de 130 000 €HT, mais avec un soutien très fort de la part du Conseil Général et du Conseil Régional, puisque ceux-ci, étant donné l'importance de ce type d'ASA pour l'aménagement du territoire, ont accepté de soutenir le projet en prenant en charge 80% de son coût.

## LES MOYENS

L'objectif que s'est donné l'ASA Irrigation Haute Crau est ambitieux et nécessite l'intervention de compétences très larges qui devront collaborer entre-elles et au service du Syndicat de l'ASA pour fournir à celui-ci et à l'ensemble des adhérents l'ensemble des données nécessaires à des choix adaptés, efficaces et économiques.

Les thèmes du Schéma Directeur sont très larges : il s'agit d'intervenir en effet dans les domaines de la technique, du juridique, de l'administratif, du comptable, de la communication. Il a été par conséquent nécessaire d'intégrer les compétences correspondantes :

- un chargé de mission pour l'état des besoins, la définition du périmètre et l'animation de la réflexion sur les nouveaux statuts (Julien Boyer),
- un bureau d'étude pour la partie technique : expertise des ouvrages, dimensionnement et chiffrage des travaux, impact sur l'environnement de l'ASA,

- le Syndicat Mixte de Gestion des ASA (SMGAS) pour la supervision et l'ensemble des analyses et projections comptables et budgétaires,

- il est prévu de plus des interventions ponctuelles de consultation juridique.

Tous les intervenant devront travailler en étroite collaboration étant donnée la forte imbrication de l'ensemble des thèmes abordés.

## PREMIÈRE PHASE : MISE À JOUR DES BESOINS ET ETAT DES LIEUX TECHNIQUE

L'ASA Haute Crau a été créée dans un contexte différent de celui d'aujourd'hui pour ce qui concerne l'occupation du foncier et l'usage de l'eau. Il s'agissait à l'époque de fournir de l'eau sur l'ensemble du périmètre actuel pour la production du foin de Crau et la production maraîchère, très importante sur ce secteur à l'époque. La révision des Statuts et du périmètre doit tenir compte des changements opérés depuis, mais aussi de l'importance des activités de l'ASA bien au-delà de cet aspect agricole, car l'ASA participe de la recharge d'une nappe de première importance pour l'aménagement du territoire.

Il s'agit durant les 6 premiers mois de l'étude :

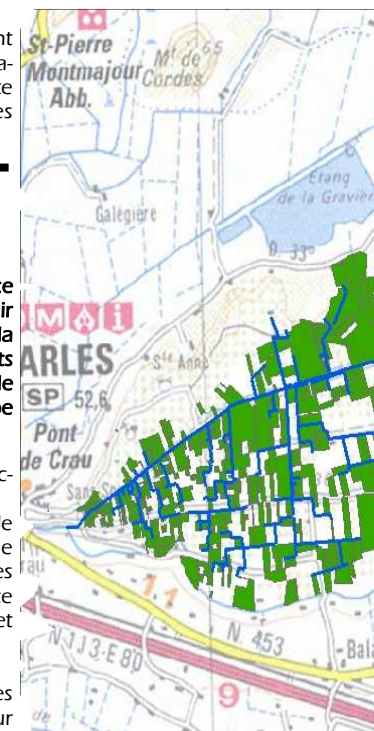
- pour le bureau d'études engagé :
  - . de réaliser un travail d'analyse de terrain sur la totalité des ouvrages de l'ASA, pour faire le point sur son état, ses besoins de réparation et d'entretien en l'état,
  - . de réaliser une estimation de l'impact des activités de l'ASA sur l'environnement du réseau au sens large du terme : alimentation de la nappe phréatique et impact sur les autres prélèvements (eau potable, forages), impact sur la gestion du pluvial et de l'assainissement, impact sur l'aménagement du territoire (urbanisation, paysage et cadre de vie) et impact sur la faune et la flore,
- pour le Chargé de Mission :
  - . de réaliser un relevé des besoins actuels des adhérents et des propriétaires de la périphérie du périmètre syndical actuel ; ce relevé (usage, besoin en eau, localisation et parcelles concernées) est effectué lors de permanences sur le terrain pour lesquelles tous les adhérents se-

ront convoqués pour un secteur donné,

. d'élaborer avec le Syndicat de l'Association une stratégie future pérenne ainsi que les termes principaux du service aux adhérents, des Statuts et règles de gestion futurs,

- pour le SMGAS :
  - . de reprendre l'ensemble des pièces comptables de l'ASA sur les trois derniers exercices et réaliser un travail d'analyse sur l'historique des dépenses et recettes.

Cette première phase de six mois a été lancée en avril de cette année.



ASA d'Irrigation de la Haute Crau : canaux c

## DEUXIÈME PHASE : DÉTERMINATION D'UNE STRATÉGIE ET DE SES ADAPTATIONS TECHNIQUES

Le point sur l'état actualisé des besoins, l'état des lieux des ouvrages et les liens identifiés entre les activités de l'ASA et son environnement au sens large du terme vont servir de socle à la définition d'une stratégie globale d'avenir pour l'ASA. Une stratégie qui devra s'appuyer sur un plan d'aménagement et d'investissement correspondant à un service et un tarif acceptable pour les adhérents.

Les besoins actualisés des adhérents, ainsi que les éventuels besoins exprimés en-dehors du périmètre actuel, permettront au Syndicat de l'ASA Irrigation Haute Crau de déterminer les options futures en matière de desserte et de service : périmètre couvert (rétrécissement, maintien ou extension), usages de l'eau (agriculture, jardins, usage urbain), point de livraison (par secteur, à la parcelle), mode de livraison (libre, au tour d'eau).

Il est cependant et d'ores et déjà acté que le choix final intégrera très fortement la problématique de recharge de l'aquifère alimenté par le réseau et que la priorité d'usage sera accordée à l'agriculture, ceci étant donnée la dimension économique très forte de l'eau par cet usage.

Le choix final dans les diverses possibilités qui se présenteront dépendra :

- de la faisabilité technique : il s'agira de proposer une adaptation technique fiable et efficace déterminant un service donné ; une livraison (et une responsabilité) de l'eau à la parcelle ou au secteur, un tour d'eau ou une eau à la demande (question se posant avant tout pour le secteur aujourd'hui urbanisé), des débits adaptés à la culture du foin de Crau (et non plus au maraîchage), autant de points déterminant un intérêt plus ou moins

grand à l'ASA,

- de la faisabilité financière : le prix de l'eau est à l'heure actuelle de 160,43 €HT par hectare et de 83,39 €HT pour les petites superficies ; la capacité financière et le niveau d'acceptation d'une augmentation de tarif, notamment de la part des agriculteurs, est aujourd'hui très faible, en raison principalement d'une conjoncture agricole défavorable et de perspectives d'avenir très vagues et de fait très peu garanties d'investissements viables à moyen et long terme.

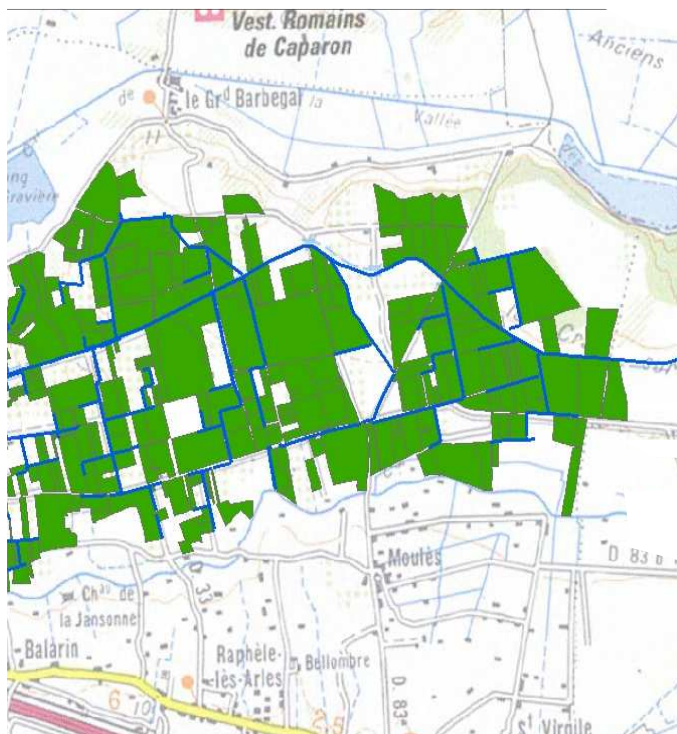
En somme les Statuts et règlements de fonctionnement mis en place à l'issue de la démarche seront traités de manière secondaire de la part des adhérents de l'Association. Ceux-ci seront en effet en demande d'un service donné pour un tarif donné et ne valideront les documents administratifs de l'ASA que sur cette base. Ces deux éléments essentiels seront donc au cœur de cette phase de travail.



Assemblée Générale ASA Haute Crau du 4 avril 2007

## TROISIÈME PHASE : RÉVISION DES STATUTS ET ADAPTATIONS

La troisième phase consiste à entériner l'ensemble des résultats du projet d'un point de vue légal. Il s'agit d'établir Statuts et d'un règlement de service afin que l'ASA puisse mettre en application sa stratégie pour le futur sur des bases solides, légales et choisies par l'ensemble des adhérents.



C'est l'Assemblée Générale des Propriétaires qui décidera, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire et après enquête publique, des choix définitifs pour l'ASA Irrigation Haute Crau. Il s'agira de choisir des Statuts et un règlement de service (un règlement d'eau et de fonctionnement) qui constitueront en fait la synthèse de l'ensemble du travail réalisé en amont. Pour être considérés comme votés, les statuts proposés devront recueillir, soit la majorité des voix représentant les deux-tiers de la surface du périmètre, soit les deux-tiers des voix représentant la moitié de la surface du périmètre.

Les Statuts intégreront parmi les principaux points :

- l'objet (l'activité ou les activités) de l'Association,
- le siège de l'ASA,
- la liste des parcelles desservies ainsi que le service assuré par l'ASA (droits d'eaux et modalités de desserte),
- le principe de tarification par usage,
- les principes de fonctionnement de l'Association (rôle et modalité de gestion de chaque organe : Assemblée des Propriétaires, Syndicat et Président),
- les modalités d'entretien des ouvrages,
- les servitudes de passage pour entretien et travaux,
- les principes de modification ou de dissolution de l'ASA.

Un règlement de service établi par le Syndicat pourra définir les règles de fonctionnement du service de l'ASA. Les éventuels partenariats techniques et financiers avec les tiers (Etat et Collectivités Territoriales) pourront y être inclus.

Ces documents seront soumis à la Sous-Préfecture d'Arles pour éventuelles corrections et une validation finale par Décret.

L'ASA Irrigation Haute Crau aura à ce moment-là en main un socle juridique solide lui permettant de mettre en place sa stratégie d'adaptation élaborée progressivement et en accord avec l'Assemblée des Propriétaires durant tout le processus du projet.

*Une stratégie  
valide passe par  
la détermination  
stricte de deux  
données : service  
et coût*

« ... il faudra  
assurer un service  
efficace pour un  
coût modéré pour  
les propriétaires  
adhérents des  
Associations  
Syndicales ... »

## UNE CERTAINE VISION DE L'ASA : EDDY CUISSARD PRÉSIDENT DE L'AS CORRÈGE CAMARGUE MAJOR

L'ASA Corrège Camargue Major est une ASA d'assainissement majeure de Camargue, avec près de 18 000 hectares et 1 000 adhérents. Eddy Cuissard en a été élu Président le 14 juin 2006.

L'assainissement des terres de Camargue est le complément incontournable de l'apport d'eau douce par l'irrigation. Il s'agit à la fois de garantir l'activité agricole, le maintien des écosystèmes existants et la protection des biens et des personnes. Il est pour moi important aujourd'hui de travailler à la mise en place des moyens et d'une gestion plus performantes : mieux identifier et organiser les travaux d'entretien et d'investissement, développer les compétences des gardes, mettre en place des collaborations avec les partenaires et notamment les communes, regrouper les périmètres syndicaux en ce qui concerne le bassin de Corrège car il s'agit d'un seul et même réseau. C'est pourquoi notre Syndicat a décidé de s'engager dans le projet de restructuration des Associations Syndicales d'Assainissement de Camargue.

Un tel travail est nécessaire de mon point de vue, même si je le considère difficile car les risques de confrontations d'intérêts et de points de vue différents, même entre Associations, seront inévitables et difficiles à gérer. Il nous faudra aussi inclure à notre travail le resuyage des terres en fonction des objectifs déterminés par le Plan Rhône.

En tout état de cause, deux points me paraissent aujourd'hui essentiels.

Tout d'abord il faudra assurer un service efficace pour un coût modéré pour les propriétaires adhérents des Associations Syndicales ; taxes foncières, irrigation, assainissement et difficultés agricoles nous y obligent. Dans quelle mesure pourrions-nous être soutenus par les collectivités et l'Etat ? Il y a de fortes chances pour



qu'il s'agisse d'un point important sur lequel nous devrons travailler.

Deuxièmement et même s'il me semble incontournable, ne serait-ce que pour obtenir des aides financières, que nous devons composer avec nos partenaires et les autres usagers, les Associations Syndicales devront garder un pouvoir de décision fort. D'abord parce qu'elles sont constituées des propriétaires riverains des canaux et sont les premiers concernés par leur efficacité. Et parce que étant riverains et depuis l'existence même de ces canaux gestionnaires, elles sont par leur expérience et leur connaissance fine du terrain les mieux placées pour en assurer la gestion. Le fait que les Présidents des Associations soient placés comme les dirigeants de ce projet a d'ailleurs été prépondérant dans notre engagement.

Eddy Cuissard

### CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

Un décret en date du 30 janvier 2007 vient de créer le Parc Naturel Régional des Alpilles, qui regroupe pour une durée de douze ans les communes d'Aurille, des Baux-de-Provence, d'Eygalières, d'Eyguières, de Fontvieille, de Lamanon, de Mas-Blanc-des-Alpilles, de Maussane-les-Alpilles, de Mouriès, d'Orgon, de Paradou, de Saint-Etienne-du-Grès, de Saint-Rémy-de-Provence et de Sénas, ainsi qu'une partie des communes de Saint-Martin-de-Crau et de Tarascon. Cette nouvelle structure est désormais un interlocuteur important pour les Associations Syndicales d'Assainissement des Marais des Baux, du Paradou, de la Chapelette, du Centre Crau et des Arrosants de la Crau (pour ce qui concerne les Associations affiliées au SMGAS). Pour plus d'informations : [www.alpilles.org](http://www.alpilles.org) ou via le SMGAS, qui transmettra vos demandes.

### RESTRUCTURATION DES AS D'ASSAINISSEMENT DE CAMARGUE : FEU VERT

Nous avons abordé dans notre premier numéro un projet de restructuration des Associations Syndicales de Camargue (projet auquel M. Cuissard fait référence ci-dessus). L'Agence de Bassin, le Département des Bouches du Rhône et la Région PACA viennent d'allouer les aides financières sollicitées par le SMGAS pour l'année 2007. L'Etat, via le Plan Rhône, est sollicité pour atteindre les 80% de subvention légalement possibles, mais ne s'est pas encore engagé dans la mesure où le projet est en cours de traitement dans les instances du Plan Rhône. Quoi qu'il en soit, ces engagements financiers nous permettent d'ores et déjà de démarrer partiellement le projet par l'embauche d'un Chargé de Mission, embauche prévue pour septembre prochain. Ce projet de grande ampleur, dirigé par les Associations engagées et voulu en collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire camarguais, fera l'objet d'une présentation approfondie dans un tout prochain numéro.

Syndicat Mixte de Gestion des  
Associations Syndicales du  
Pays d'Arles - SMGAS

Pavillon du Canal  
Chemin de Barriol  
13 637 ARLES CEDEX

Téléphone : 04 90 96 44 91  
Télécopie : 04 90 49 90 77

Messagerie : [smgas@wanadoo.fr](mailto:smgas@wanadoo.fr)

VOIX D'EAUX : Direction de la Publication : Jean-Paul Taris — Rédaction : Philippe Pace / Eddy Cuissard — Crédit photo : SMGAS — Impression : SMGAS — Nombre d'exemplaires : 400

Diffusion : Présidents et Syndics des Associations Syndicales affiliées SMGAS, Sous-Préfecture d'Arles, Sous-Préfecture d'Aix en Provence, Trésorerie Municipale d'Arles-Camargue, Trésorerie Municipale de Maussane, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (Marseille et Antenne d'Arles), Communes d'Arles (Maire et Adjoint Spécial), des Saintes Maries de la Mer, de Port-Saint-Louis-du-Rhône, de Saint-Martin-de-Crau, de Fontvieille, du Paradou, de Maussane-les-Alpilles, de Mouriès, d'Aurille, Parc Naturel Régional de Camargue, Parc Naturel Régional du Massif des Alpilles, Tour du Valat, Dynamique Écologique et Sociale en Milieu Deltaïque, Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Nappe de Crau, Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Crau, Commission Exécutive Durance, Syndicat des Riziculteurs, Comité du Foin de Crau, Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Agence de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse, Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône, ASA-info, Port Autonome de Marseille, Journal la Provence.